

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 505.051

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Grenade à main percutante à stabilisateur et déclanchement automatique après départ.

M. LOUIS-LÉON BILLANT résidant en France (Seine).

Demandé le 26 avril 1915, à 10^h 10^m, à Paris.

Délivré le 28 avril 1920. — Publié le 22 juillet 1920.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Cette invention comporte un système de grenade à main percutante à stabilisateur et à déclanchement automatique après départ, dont une forme d'exécution est montrée au dessin ci-joint, sur lequel :

La fig. 1 est une vue d'ensemble avec parties en coupe montrant la construction de la masse, du détonateur et du percuteur ;

La fig. 2 montre le percuteur et le dispositif de sécurité non mis en place ;

La fig. 3 montre la grenade complète munie du dispositif de sécurité dans sa position efficace.

Cette grenade comprend une capacité *a* pouvant contenir de la poudre et des shrapnels, dont la forme est établie de façon à présenter une prépondérance de poids vers la pointe en *b* et une légèreté aussi grande que possible à l'autre extrémité ; la stabilisation est complétée par une sorte de queue qui peut être constituée par une ficelle *k* avec ou sans masse de forme quelconque à l'extrémité, un ruban ou analogue, voire même une queue en matière rigide et légère (bois par exemple), ou toute autre ; cette queue peut être utilisée également comme moyen de lancement.

Le système de percussion est composé en

l'espèce : 1° par un détonateur amorcé *c* ou par un détonateur simple et une amorce, logé et emmanché à force dans un tube *d* ; 2° par un percuteur attenant à une masselotte *e* glissant dans le tube *d* et dans l'écrou *g* vissé à la partie supérieure de la grenade *a* et dont la course est limitée par une goupille *f* passant dans une fente *f'* de la masselotte, ou autre moyen analogue. Un ressort amortisseur *r* évitant la détonation aux légers chocs est logé entre le détonateur et la masselotte. L'ensemble du système peut être inversé, percuteur fixe et détonateur attenant à la masselotte.

Le système de sûreté est composé en l'espèce d'un excentrique *h* avec levier *i* pivotant en *j* au haut de la tête de masselotte et maintenant solidement en haut de sa course quand le levier *i* est rabattu contre le corps de grenade (fig. 3). Le déclanchement du dit excentrique est obtenu lors du lancement par la résistance de l'air frottant sur la queue *k* de la grenade (ficelle ou ruban), fixée à l'extrémité du levier *i* de l'excentrique *h*. La ficelle *k* est reliée à un chapeau *l* dont on recouvre la grenade et le système de sûreté, par exemple pour le transport ; la fig. 3 montre cette position.

RÉSUMÉ.

L'invention comporte une grenade caractérisée par :

- 1° La combinaison d'une masse lourde à la base avec extrémité légère quelconque rapportée ou non pouvant former empennage pour assurer la stabilisation;
- 2° Un système de stabilisation composé d'une queue légère;

3°. Un système de sûreté composé d'un 10 excentrique commandé ou non par la queue ou empennage, libérant automatiquement la masselotte après le départ de la grenade et d'un chapeau la recouvrant au repos.

L.-L. BILLANT.

Par procuration :

RIGOT et Pnévost.

